

L'usage des dons patriotiques, une pratique civique qui renvoie à la vertu républicaine.



zooms sur un tableau daté de 1799
conservé au Musée de la R.F. à Vizille.



« L' enrôlement des volontaires ou la patrie en danger »

Exposé par Gauthier Baert, doctorant en Histoire moderne
(labo HARTIS, ED SHS, Univ. Lille), Arras, le 12 mars 2026.

Introduction : quelques définitions

•N. Chantreau, *Dictionnaire national et anecdotique, pour servir à l'intelligence des mots dont notre langue s'est enrichie depuis la révolution, et à la nouvelle signification qu'ont reçue quelques anciens mots...* par M. de l'Epithète, Paris, Politicopolis, 1790, p. 62, p. 57, p. 35, p. 145, p. 29.

DON PATRIOTIQUE : c'est l'or, c'est l'argent qu'on porte de bon cœur sur l'autel de la patrie pour subvenir à ses besoins.
E a

Heûs ! les donataires qui veulent, ne sont pas ceux qui peuvent ; aussi leurs dons en deviennent plus précieux ; ils n'avoient que leurs boucles et l'autel en a été chargé ; mais qu'est-ce qu'un monceau de boucles en comparaison d'une Sainte-Claire, qui pèse 229 marcs ? ah ! si les gens aux boucles eussent été les gens aux saints, auguste patrie, ton autel eût bientôt succombé sous leurs poids !

On a cependant vu, dans différens dons de vaisselle, des restitutions patriotiques, qui décelent un ferme propos de devenir citoyen.

CIVISME : c'est l'amour de la patrie *intrà muros*, et patriotisme, cet amour *extrà muros* (1) : un citoyen a du civisme, un soldat a du patriotisme.

PATRIOTIQUE, adj. : ce qui est du patriote, ce qui qualifie les actions du patriote. Voyez *don patriotique*, *contribution patriotique*, etc. Nous avons aussi des journaux soi-disans patriotiques, parce qu'ils font bâiller les *patriotes* ; et d'autres qui sont *anti-patriotiques* pour égayer les *aristogustins*.

CONTRIBUTION PATRIOTIQUE : c'est celle qui n'est point due de rigueur et que la nation n'obtient que des bonnes intentions, que du zèle des patriotes ; cette contribution a été fixée au quart du revenu de chaque individu. Voyez le mot *quart*.

CITOYEN : dans l'ancien régime on ne savoit pas ce que c'étoit ; on se qualifioit simplement de bourgeois de Paris, et cette qualité vouloit dire qu'on n'en avoit point. Dans le nouveau régime, citoyen est pris civilement et moralement ; c'est un membre de la société, qui, non-seulement acquitte les charges civiles, mais encore est

rempli des sentimens qu'inspire l'heureuse liberté dans laquelle nous vivons.

Introduction : quelques définitions

P. N. Gautier, *Dictionnaire de la Constitution et du gouvernement*, Paris, chez Guillaume Junior, 1792, 2e ed.

p. 73

CIVISME. Zèle qui anime le citoyen (*civis*) et qui se manifeste dans son empressement à remplir tous les devoirs attachés à cette qualité. Le *civisme* diffère du *patriotisme*. (Voyez *Devoirs et Patriotisme*.)

p. 208

FRANÇAIS. Citoyen d'un pays libre, membre d'une nation souveraine, ne connoissant sur la terre de maître que la loi qu'il a faite lui-même, ou à laquelle il s'est volontairement soumis; de supérieurs que les chefs qu'il s'est donnés pour veiller à sa sûreté et présider à son bonheur; homme, enfin, dans toute la dignité de ce caractère. Le nom de *Français* est maintenant le plus beau titre qu'un homme puisse porter sur le globe.

p. 211

Déjà la liberté nous enseignant à distinguer les vertus vraies de celles qui ne sont que de convention, nous a appris à rougir de cette **vertu** factice, que l'on appelle *honneur*; à lui substituer celle dont il a trop long-tems pris la place, l'amour de la patrie, d'où découlent toutes les autres.

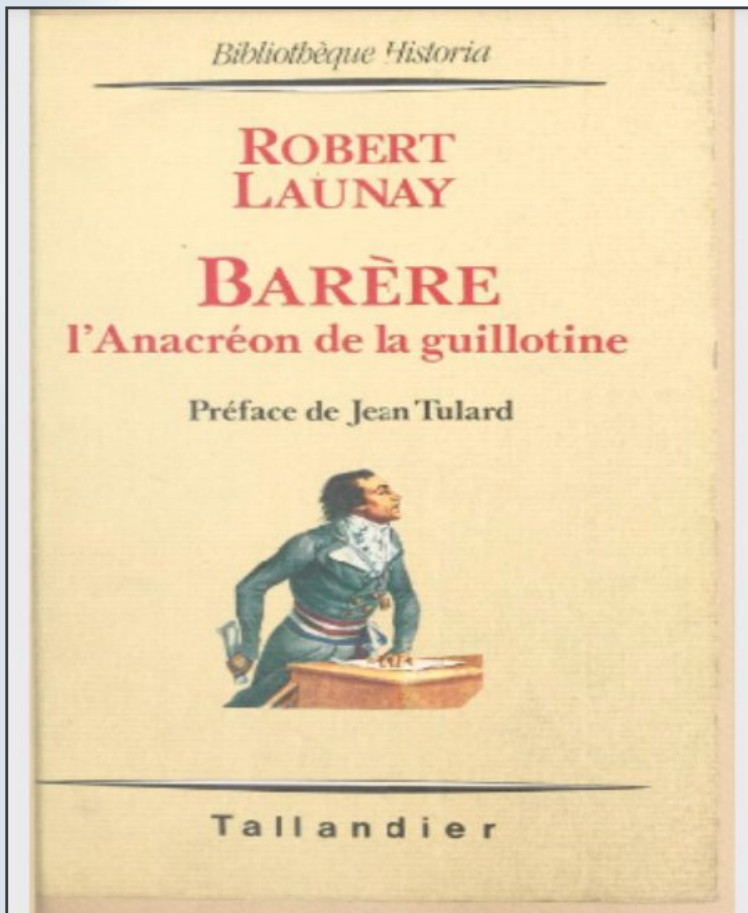
p. 212

L'honneur est la **vertu** d'un esclave, on ne le connoît que dans les gouvernements monarchiques, où l'homme ne peut-être libre; le nôtre ne l'est plus que de nom; si l'on juge du degré de la servitude par l'empire de ce préjugé, les *Français* qui l'avoient pris pour mobile de toutes leurs actions, paroîtront avoir été le peuple le plus asservi. Graces aux efforts heureux qui ont brisé leurs chaînes, ils vont régner sur le globe, non-seulement comme le peuple le plus libre, mais encore comme le plus vertueux. Toute autre gloire s'éclipse à côté de celle là.

p. 539

ROYAUME. L'état est une **république** quoique le gouvernement ne soit point républicain. Quand les rois s'en regardoient comme les propriétaires, quand les citoyens n'étoient rien, parce que le prince étoit tout, il pouvoit être permis d'appeler l'état *royaume*. Mais, nous l'avons déjà vu, (à l'article *Prince royal*), rien aujourd'hui ne doit porter le nom du roi que ce qui émane du pouvoir qui lui est délégué. L'état est la chose commune, (*res publica*), la **république**, et ne doit point avoir d'autre nom.

Introduction : une accroche



Extrait de ce livre paru en 1989, p. 48 :

« Je vis bientôt, confesse-t-il dans ses *Mémoires* avec un dépit assez divertissant, que je m'étais abusé. Le don patriotique que je fis fut reçu avec des applaudissements ; mais il n'y eut pas un seul magistrat, pas un de ces riches parlementaires, pas un de ces premiers présidents et procureurs généraux qui voulût suivre mon exemple. »

Extrait du P.V. de séance de l'Assemblée nationale du vendredi 25 septembre 1789 :

« M. Barère de Vieuzac fait à la nation l'abandon de la finance de sa charge de conseiller au sénéchal de Bigorre, évaluée en 1771 à 8 000 livres, et il a ajouté que jamais ce sacrifice ne lui sera plus agréable. »

Introduction : Problématique et Plan

•Problématique :

•La vertu publique, à travers la pratique des dons patriotiques, est-elle la condition de l'esprit républicain ?

•Plan :

•I – Le sacrifice sur l'autel de la patrie : une libation qui fait tache d'huile

- A. Un certain engouement, un effet d'entraînement
- B. Un glissement progressif du sentiment monarchiste vers l'idéal républicain
- C. L'analyse discursive : quelles sont les priorités d'attribution des dons ?

•II - Une manifestation de la vertu républicaine

- A. La mise en avant du don du pauvre et de celui du jeune innocent
- B. L'intérêt général ne doit-il pas primer sur l'intérêt particulier ?
- C. La générosité désintéressée ne doit-elle pas remplacer l'égoïsme individuel ?



I - Le sacrifice sur l'autel de la patrie. Une libation qui fait tache d'huile

A. Un certain engouement, un effet d'entraînement

Don patriotique d'un capucin : mon cadot est petit mais mon zele est fort grand,

Mon amour pour le bien en peut être garant : [estampe] / [non identifié]



2861

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

1 - Un don individuel

« Tout François doit être prêt à sacrifier sa fortune, sa vie même pour le maintien de la révolution naissante. »

(extrait de l'adresse du député suppléant La Brémaudière à l'Assemblée nationale du 07/01/1790, Archives parlementaires, t. 11).

« Qui de nous, Messieurs, ne s'enorgueillirait quand, voyant en Angleterre, en Allemagne, dans l'Europe étonnée, il entendrait dire : 'Voilà un François, un de ces hommes qui, avec dix pistoles a sauvé sa Patrie. »

(Louis Journu-Montagny, Don patriotique. / A Messieurs les Quatre-Vingt-Dix Electeurs des Communes de Bordeaux, Bordeaux, 1790, p. 3)

I – Le sacrifice sur l'autel de la patrie. Une libation qui fait tache d'huile

A. Un certain engouement, un effet d'entraînement

2 – Un don collectif

« Le patriotisme des Français se manifeste dans toutes les parties du Royaume, et dans toutes les classes de citoyens. »

(extrait du Journal des débats et des décrets, 24/12/1789, N129, p. 3).

« Nos seigneurs, / Vous voyez les représentants des jeunes élèves de l'Université de Paris ; ils viennent mêler leurs offrandes aux dons libres et désintéressés de tous les citoyens. Vous êtes les pères de la Patrie, nous en sommes les enfants. »

(extrait du discours des jeunes représentants de l'université de Paris à l'Assemblée nationale, P.V., 17/02/1790).

Don des chanoinesses de Maubeuge, 24 novembre 1789.



I - Le sacrifice sur l'autel de la patrie. Une libation qui fait tache d'huile

B. Un glissement progressif du sentiment monarchiste vers l'idéal républicain

Dites au peuple, que le Roi à besoin d'en être aimé.

Launay, Nicolas de (1739-1792). Graveur

[Le Roi à l'assemblée nationale le 4 février 1790]



Dites au peuple, que le Roi à besoin d'en être aimé.

France le 4 février 1790



10627

Bibliothèque nationale de France

1. - La gratitude envers le roi (l'exemple du discours de 4 février 1790)

« Le Dimanche 28 février, la municipalité nouvelle, la garde nationale et toute la communauté, hommes, femmes et enfants ayant l'âge de raison, ont solennellement prêté le serment civique dans l'église paroissiale, après avoir entendu la lecture du sublime et paternel discours prononcé par le Roi à l'Assemblée nationale le 4 du même mois. »

(AN - D/XXXIV/4. Pièce 234 - La-Saulce-des-Alpes)

« ... l'interprète de nos sentiments auprès de sa majesté. »

(AD Nord - L 1824. extrait de la fin d'une lettre d'un administrateur du département du Nord à Necker, ministre des finances, 1790).

I - Le sacrifice sur l'autel de la patrie. Une libation qui fait tache d'huile

B. Un glissement progressif du sentiment monarchiste vers l'idéal républicain



Louis Gauffier, la générosité des dames romaines 1790
Musée Fabre de Montpellier (exposition)

2. Un changement sémantique : de l'« hommage » au « sacrifice »

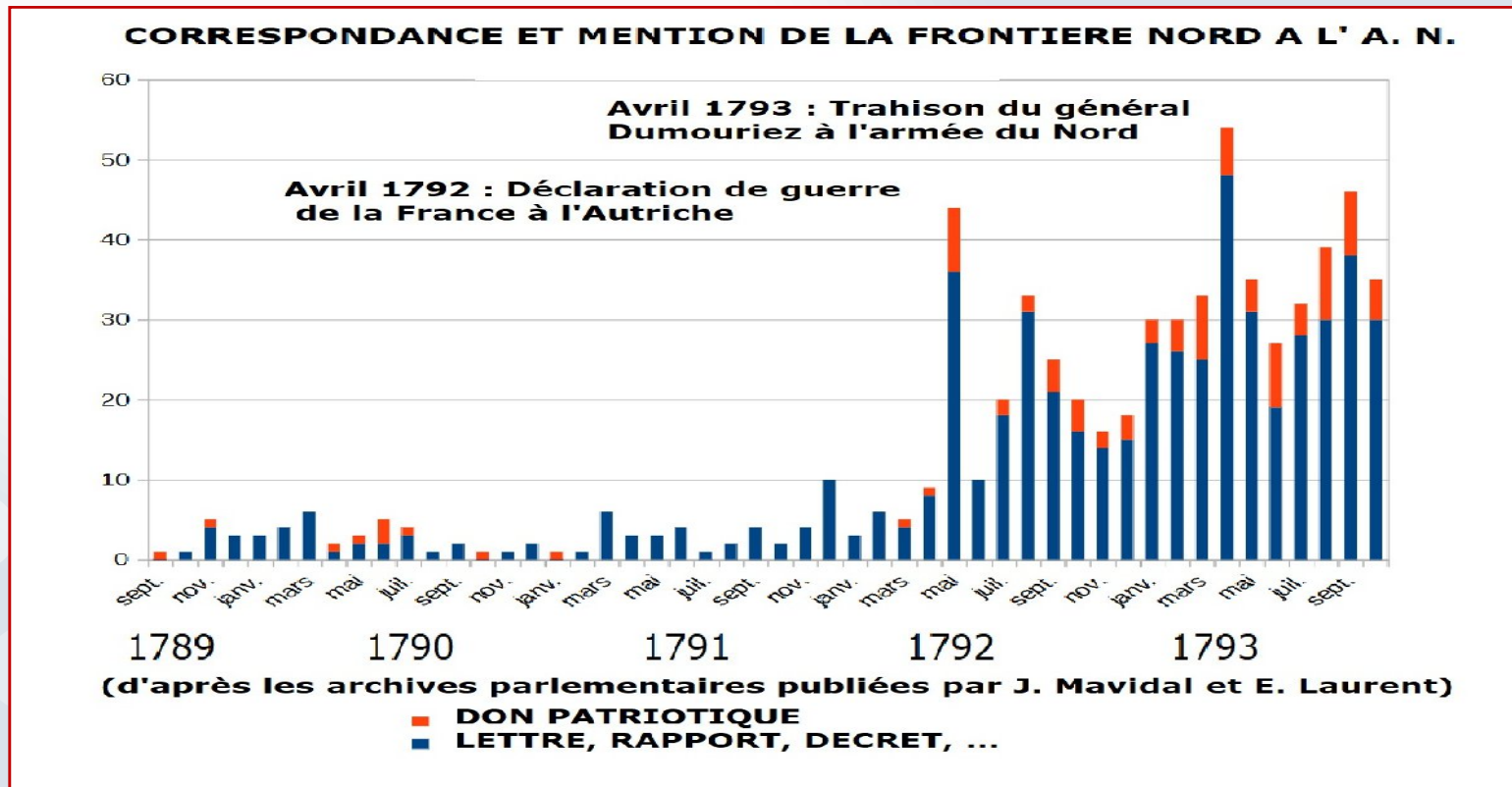
« [...] Il l'a déposée au pied de la statue de la liberté le 21 octobre, jour de la fête civique aux acclamations d'un nombre considérable de vrais républicains »

(AN - D/XXXIV/8 - Dossier 2 - Pièce 34 - don de Duprat premier lieutenant colonel du 3e bataillon de la Moselle, anc. commandant de Thionville)

I - Le sacrifice sur l'autel de la patrie. Une libation qui fait tache d'huile

B. Un glissement progressif du sentiment monarchiste vers l'idéal républicain

- *Graphique sur l'évolution des dons à l'Assemblée nationale*



I - Le sacrifice sur l'autel de la patrie. Une libation qui fait tache d'huile

B. Un glissement progressif du sentiment monarchiste vers l'idéal républicain

3. - Une analyse sémiotique (le rejet des attributs royaux)

« La Convention nationale a aboli la royauté, nous avons cru qu'il était de notre devoir d'en effacer toutes les traces. »

(AN – D/XXXIV/8 – Dossier 1 – Pièce 21 – Adresse des maire, curé et officiers de la garde nationale d'Ancenis, novembre 1792).

Estampe : "Egalité", par Josselin, 1793.
(Musée Carnavalet, Paris)



I - Le sacrifice sur l'autel de la patrie. Une libation qui fait tache d'huile

B. Un glissement progressif du sentiment monarchiste vers l'idéal républicain

Une décoration militaire... ancêtre de la Légion d'honneur



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France



- Le don des croix de Saint-Louis (automne 1792) :

« Que le prix de cette croix serve à payer les premiers gages de ses valets et à sa guillotine. »

(AN – D/XXXIV/8 – Dossier 7 – Pièce 147)

« que le glaive de la loi tombe sur le plus grand des coupables. »

(AN – D/XXXIV/8 – Dossier 6 – Pièce 133)

« Louis XVI doit être jugé aujourd'hui. »

(AN – D/XXXIV/8 – Dossier 6 – Pièce 136)

I - Le sacrifice sur l'autel de la patrie. Une libation qui fait tache d'huile

B. Un glissement progressif du sentiment monarchiste vers l'idéal républicain

Analyse statistique menée à partir des registres conservés dans les archives du « comité des trésoriers des dons patriotiques » (AN – D/XXXIV)

Combien offre le premier déclarant vers 1790 ?

- 11 % des premiers donateurs donnent moins de 10 livres ;
- 20 % des premiers donateurs donnent entre 10 et 100 livres ;
- 53 % promettent entre 100 et 1000 livres ;
- 10 % dépassent plus de 1000 livres ;
- 6 % des données ne sont pas exploitables (en raison des chiffres effacés, ratures, déchirures, données non précisées).

Qu'en sera-t-il en 1792 ?

(publication de la Convention ci-contre =>)

État des dons patriotiques faits à l'Assemblée nationale pour les frais de la guerre, et versés à la caisse de

ÉTAT
DES DONS PATRIOTIQUES
FAITS
A LA CONVENTION NATIONALE
POUR LES FRAIS DE LA GUERRE,
LE SOULAGEMENT DES INFORTUNÉS DE LILLE,
ET POUR LES VEUVES DES VICTIMES DE LA JOURNÉE DU 10 Août 1792.
Depuis et compris le 21 Septembre 1792, jusqu'à la fin de la session de la Convention Nationale.
[Nota. La première date indique le jour que le Don a été fait ; la seconde, celui de versement à la Caisse de l'Extraordinaire.]

SEPTEMBRE. 1792.

21 M. Nicolet, entrepreneur du spectacle de la Gaîté, envoie le produit de deux recettes, pour les frais de la guerre, montant à la somme de (24 septembre)	1,254 12
M. Moreau, curé d'Alcey, au département de la Côte-d'Or, envoie à la Convention Nationale une somme de 500 liv. pour les frais de la guerre. (24 septembre)	500
Un membre a déposé trois croix de Saint-Louis, de la part de trois officiers de son régiment, pour les frais de la guerre. Un membre a déposé sur le bureau, pour les frais de la guerre, 25 écus de monnaie militaire.	100
La compagnie des Chasseurs nationaux, dite de l'Égalité, a offert, pour les victimes de la journée du 10 août dernier, une somme de 228 liv. assignats. (29 septembre)	228
<hr/>	
De cette part	1,976 12
État des Dons patriotiques.	A

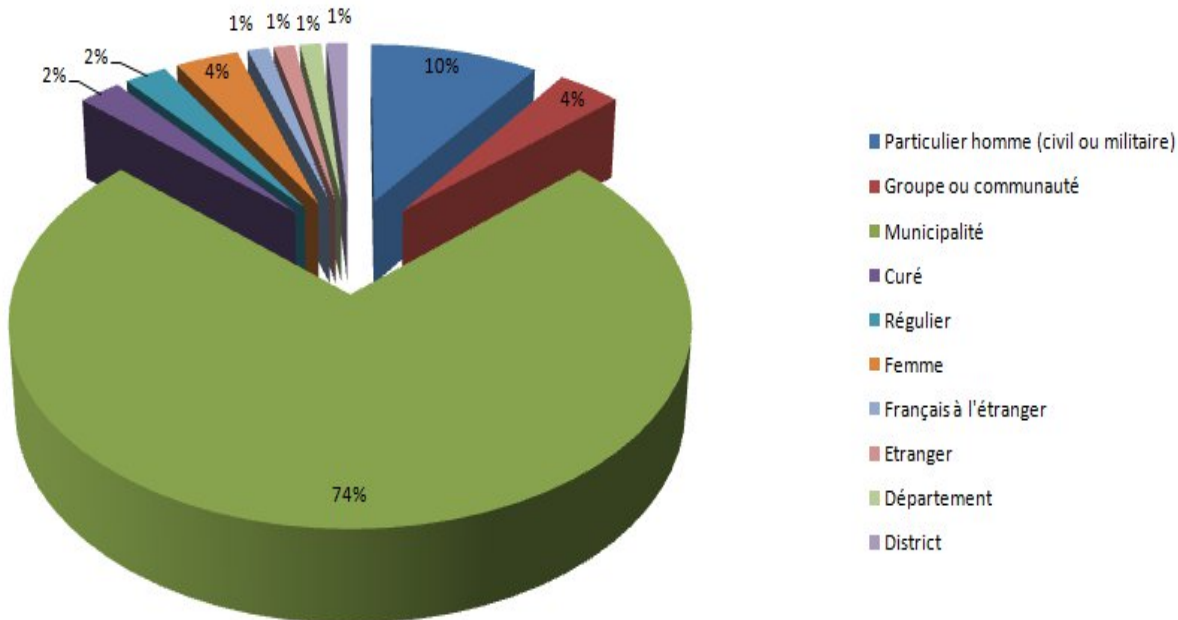
I – Le sacrifice sur l'autel de la patrie. Une libation qui fait tache d'huile

B. Un glissement progressif du sentiment monarchiste vers l'idéal républicain

On remarque en 1790 – 1791, que les trois quarts des dons proviennent des municipalités qui les ont collectés auprès de la population (ex. envoi des registres d'imposition).

L'envoi par des particuliers représente 22 % du total, celui d'autres groupes 4 %.

Profil du donateur d'après les archives conservées (1790 - 1791)



I – Le sacrifice sur l'autel de la patrie. Une libation qui fait tache d'huile

B. Un glissement progressif du sentiment monarchiste vers l'idéal républicain

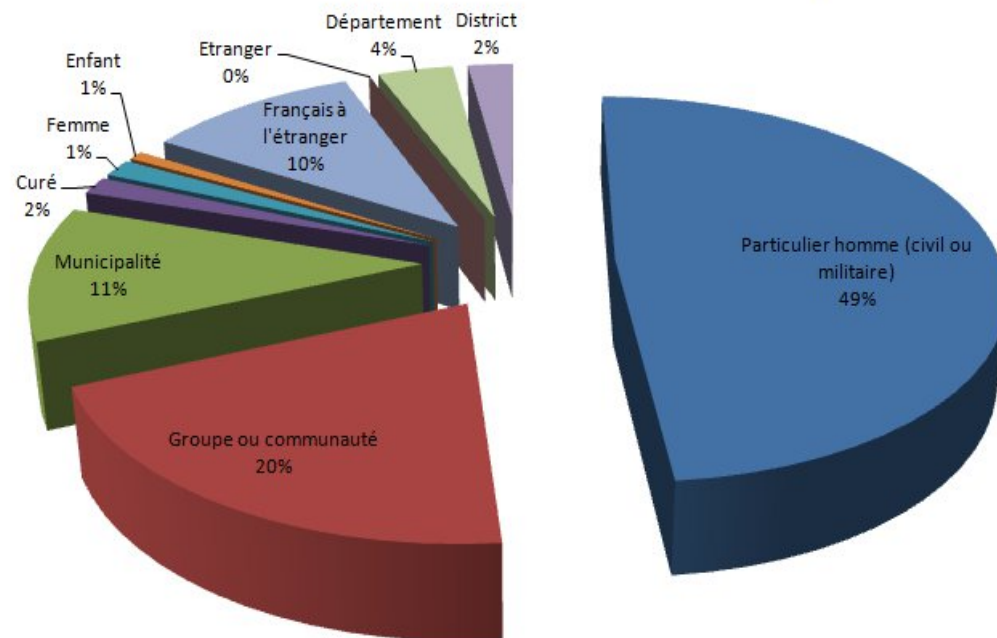
En 1792 – 1793,

les citoyens faisant des dons à titre particulier, dont les deux tiers d'entre eux sont des militaires, représentent presque la moitié du total.

20 % proviennent de groupes revendiqués, dont les sociétés populaires (11 %).

Les Municipalités n'atteignent plus que 11 %, rattrapées par les Français de l'étranger (10 %)

Profil du donateur d'après les archives conservées (1792 - 1793)



I - Le sacrifice sur l'autel de la patrie. Une libation qui fait tache d'huile

C - L'analyse discursive : quelles sont les priorités d'attribution pour les dons ?

Projet de l'impôt patriotique donné par Mad. e de Gouges,



1. - Le financement de la Révolution : "pour les besoins de l'État"

« Dans un tem(p)s où l'extrême besoin ne s'était pas encore fait sentir, mais dont la prévoyance calculait les dangers, vous avez voté la Contribution du quart des revenus, & cette offrande à la Patrie a été repérée avec enthousiasme par nos Commettan(t)s, jusque dans les petites bourgades. »

(Rapport fait au nom du Comité de Finances sur la Contribution Patriotique du quart des revenus, par M. Dubois de Crancé, imprimé sur ordre de l'A.N., 1790, p. 1).

I - Le sacrifice sur l'autel de la patrie. Une libation qui fait tache d'huile

C - L'analyse discursive : quelles sont les priorités d'attribution pour les dons ?

2. - Par patriotisme : "pour la défense de la patrie", « contre les tyrans »

« [...] je veux contribuer autant qu' il est en moi, à la défaite des tyrans : j'offre à la République un mois de ma haute paye, faible second il est vrai ; mais multiplié par la générosité de tous les bons Français, il donnera à nos camarades, qui ont le bonheur de se mesurer avec l'ennemi, de nouvelles forces que nous voudrions leur poster nous-mêmes. »

(AN – D/XXXIV/8 – Dossier 3 – Pièces 72. Don de La Violette, caporal au 84^e régiment, stationné à Isle d'Oléron).



Gouache de Lesueur, RMN, Paris.

I - Le sacrifice sur l'autel de la patrie. Une libation qui fait tache d'huile

C - L'analyse discursive : quelles sont les priorités d'attribution pour les dons ?



Gouache de Lesueur, RMN, Paris.

3. - « Pour les frais de la guerre » (les soldats et les prisonniers français)

Lettre de Josset père, maire d'Auldes (Allier) du 02/02/1793 qui

« offre à la patrie un assignat de 100 Livres pour être employé en faveur de nos frères qui sont aux frontières. »

(AN – D/XXXIV/8 – Dossier 12 – Pièce 211).

I - Le sacrifice sur l'autel de la patrie. Une libation qui fait tache d'huile

C - L'analyse discursive : quelles sont les priorités d'attribution pour les dons ?

4 - Pour les civils (familles des soldats, victimes de la guerre)

« Je me suis reproché de mettre le pot au feu, fêtes et dimanches quand mes frères manquent de pain et s'abreuvent de larmes. Je me privais de ce superflu inutile à la vie d'un homme laborieux et je me dis peut-être serai-je imité par 100 000 citoyens. »

(AN – D/XXXIV/8 - Dossier 6 – Pièce 139 - Lettre de Rigot depuis Avesnes (Nord), au Citoyen-Président le 18/12/1792 accompagnant son don de 5 livres pour les malheureux).

Oh bravo Mesdames c'est donc votre tour : tronc national des dames française : [estampe] / [non identifié]



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

I - Le sacrifice sur l'autel de la patrie. Une libation qui fait tache d'huile

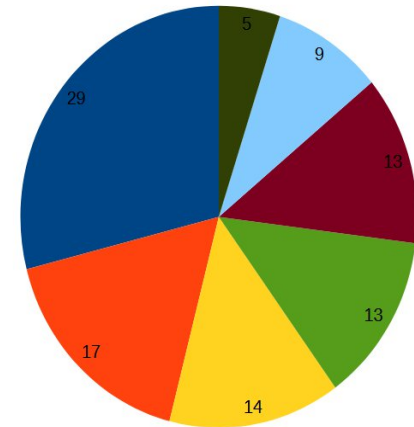
C - L'analyse discursive : quelles sont les priorités d'attribution pour les dons ?

QUELLES SONT LES MOTIVATIONS DE CES DONS LIES A LA FRONTIERE ?

Siège de la ville de Lille : L'An 1er de la République 1792

<https://bibliotheque-numerique.inha.fr/>

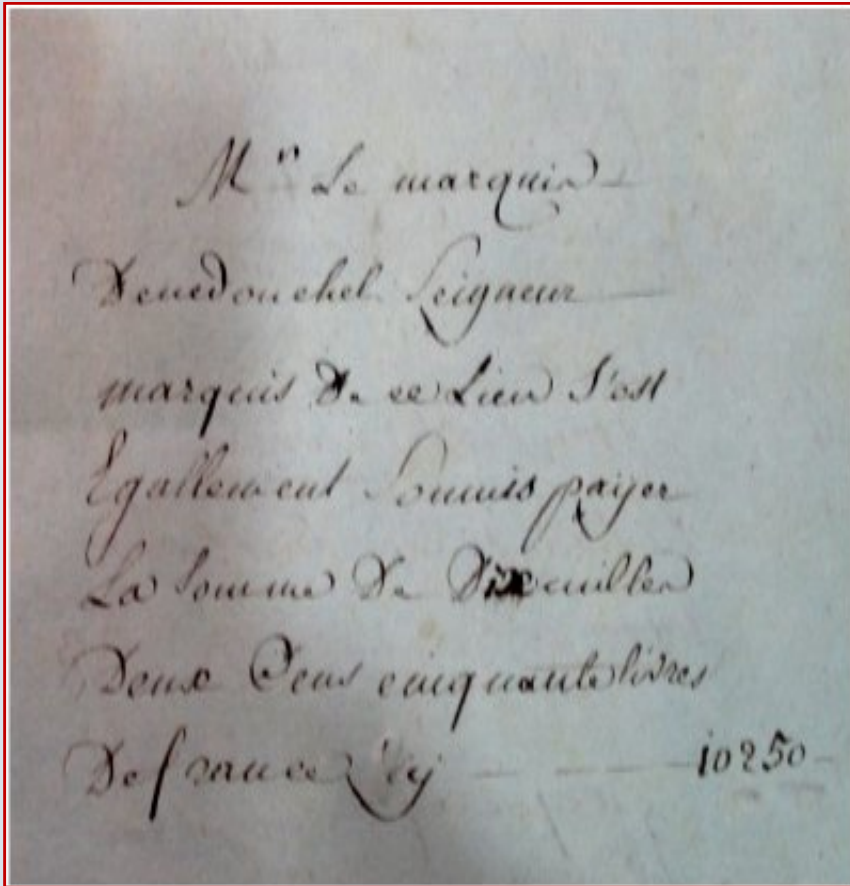
Dons des Nordistes
DONS DES NORDISTES (ARCHIVES PARLEMENTAIRES)



- pour les frais de la guerre
- dons indifférents
- pour raison personnelle (requête, ...)
- trophées guerriers
- pour soutenir l'Etat et/ou l'Assemblée N.
- pour les victimes du despotisme
- au nom des valeurs à défendre

II - Une manifestation de la vertu républicaine

A. La mise en avant du don du pauvre et de celui du jeune innocent.



Promesse de don du Marquis de Nédonchel dans le registre de Bouvignies : 10250 livres (AD du Nord L8395)

1. - Les dons des riches sont plus imposants que ceux des pauvres... (*données A.N. - D/XXXIV/8*)

- => Le comte de Quelen promet 4 032 livres à Plouagat (dans les Côtes du Nord).
- => M. Larreye, conseiller au sénéchal et député à l'Assemblée nationale donne 1 000 livres depuis Tartas (Landes).
- => A Saint-Martin d'Ecubley (Orne), le maire, sieur et chevalier de l'Ordre de Saint-Louis donne 2000 livres.
- => A Feugarolles (Lot-et-Garonne), les dames religieuses du Paradis promettent 9 687 livres.

II - Une manifestation de la vertu républicaine

A. La mise en avant du don du pauvre et de celui du jeune innocent

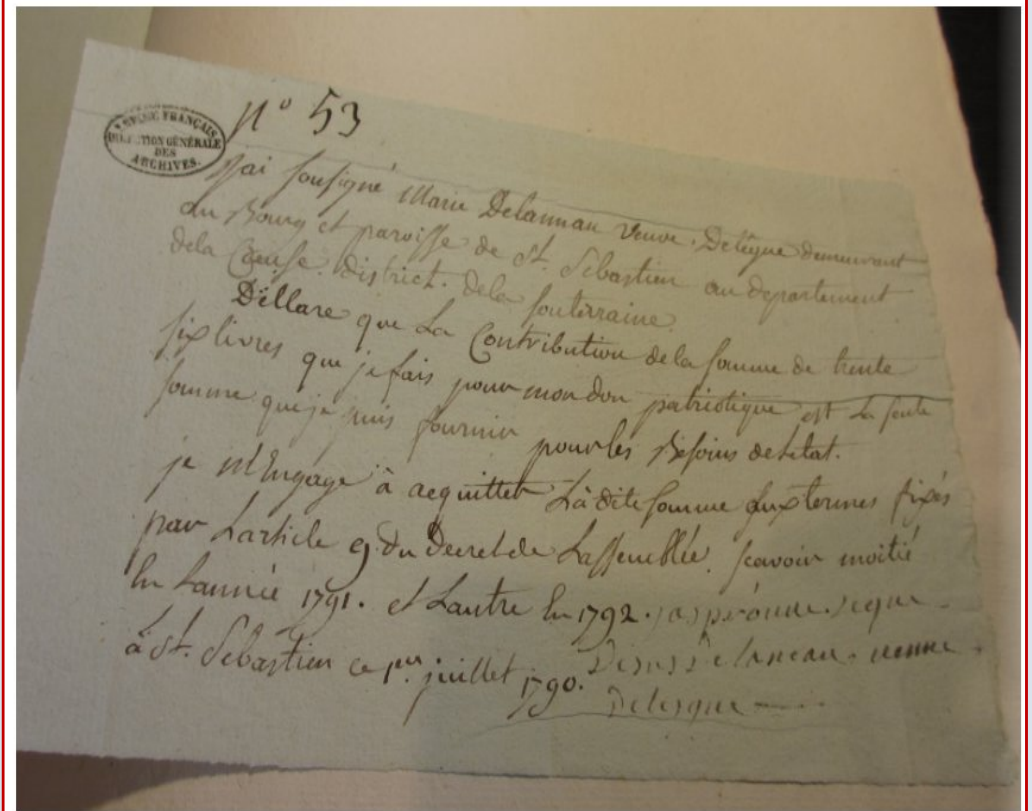
2. - ... mais ceux des humbles sont souvent plus nombreux

=> Dans la " Province de l'Orléanois, département de Blois, la Communauté d'Anjoin", si on se penche sur le Registre pré-imprimé des Déclarations concernant la contribution patriotique : 1er cahier pour ceux qui excèdent 400 livres de revenus (ici 4 donateurs) ; 2e cahier pour les dons des personnes ayant moins de 400 livres de revenus (ici 65 donateurs). Soit 94 % de gens peu fortunés.

(AN – D/XXXIV/1 – Pièce 8).

=> Dans le village de Somain (Nord) : 343 offrandes libres (articles du registre) sur 381 personnes domiciliées (liste des chefs de feu) ! Ici 84 % sont des gens modestes.

(AD Nord - L7403)



Don patriotique d'une veuve de Saint-Sébastien (AN - D/XXXIV/8).

II - Une manifestation de la vertu républicaine

A. La mise en avant du don du pauvre et de celui du jeune innocent

LES STRASBOURGEOISES DÉPOSENT LEURS BONNETS D'OR ET D'ARGENT, "LES SCHNEPPENHAUBEN", COMME DONNÉS PATRIOTIQUES. Anonyme Musée Carnavalet, Histoire de Paris



3. La mise en valeur de la probité et de l'innocence

⇒ Les commissaires dans la Somme et la Seine-Inférieure, depuis Amiens, Pochole & Saladin, le 26-03-1793 écrivent aux représentants de l'Assemblée nationale :

« [...] les dons patriotiques se sont multipliés avec un empressement digne de tous vos éloges ; ce qui nous a le plus flattés, c'est que beaucoup étaient en nature et consistaient en objets d'habillement et d'équipement pour nos braves défenseurs. L'état de ceux qui les offraient ne les rendaient pas moins précieux. La plus grande partie de ces dons a été présentée par la classe du peuple la moins opulente, par celle qui de tout temps a le mieux servi la liberté et qui se montre véritablement seule digne d'en jouir. »

(Recueil des actes du Comité de Salut Public, avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du Conseil exécutif provisoire, publié par F.-A. Aulard, Paris, t. 2, 1889, p. 524.) 24

II - Une manifestation de la vertu républicaine

A. La mise en avant du don du pauvre et de celui du jeune innocent

Le rôle attribué à la jeunesse et à l'éducation civique par les révolutionnaires (14/07/1791)

Bas relief de l'autel de la patrie, du côté du nord : exécuté pour la Fédération au Champ de Mars, de 1791 : [estampe] / Dutallie del. ; [gravé par L. Guyot] ; [inventé par Le Seur]



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

À Epinal, en 1793, est ainsi dressé l'Ordre de la Fête du 10 août lors de laquelle un élève « fera le don patriotique ».

II - Une manifestation de la vertu républicaine

B. L'intérêt général ne doit-il pas primé sur l'intérêt particulier ?

1. Le modèle du bon républicain

« [...] C'est une disposition du cœur et de l'esprit, cette chaleur de l'âme, vive active et féconde qui nous porte à l'observation la plus scrupuleuse des lois, au respect soutenu pour les autorités constituées, à l'union franche et intime des Citoyens entre eux, à la plus grande vigilance pour la sûreté, le bonheur et la gloire de la Nation dont on est membre ; c'est ce penchant entretenu par la réflexion et fortifié par l'habitude, qui nous fait sincèrement préférer l'intérêt général à notre intérêt particulier, qui s'en trouve toujours bien ; c'est ce mépris des jouissances et des faux besoins, qui laisse aux affaires publiques un temps qu'absorbent les voluptés, qui sauve la vigueur du corps et celle de l'âme, qui rend le plus pauvre assez riche, et le riche assez généreux ; c'est cette exactitude, cet empressement aux contributions publiques, parce que sans elles il n'y a plus ni sûreté, ni propriété, ni liberté [...]. »

(extrait de : Qu'est-ce que le patriotisme ? Discours sur les dangers de la patrie, prononcé à la tribune des Amis de la Constitution de la ville de Sommières, le 31 juillet 1792 par Justin Beaux, Nîmes, Impr. nationale, 1792, p. 17 – 18)

Le patriotisme faisant une offrande à la patrie

Dessin Musée Carnavalet, Paris



II - Une manifestation de la vertu républicaine

B. L'intérêt général ne doit-il pas primé sur l'intérêt particulier ?



2. - Le rôle civique des instituteurs /institutrices

« [...] Et vous tous, ô citoyens et citoyennes ! Accourez, et avec générosité, déposés sur l'autel de la Patrie toutes vos superflues décorations, comme, doubles montres, colliers, bagues, bracelets, pendants d'oreilles, médaillons, et ceux cachés, que le plus bel ornement d'un vrai républicain sont ses bonnes mœurs et son armure et celui d'une véritable républicaine sont la pureté de son cœur, son équille et son fuseau. Citoyens et citoyennes, filez, filez vers l'autel de la patrie.[...] »

(AN - D/XXXIV/8 - Dossier 11 - Pièces 200 - Pétition, à l'occasion d'un don patriotique, de Mongeot, instituteur public, à Paris, rue de Valois, (02/02/1793).

II - Une manifestation de la vertu républicaine

B. L'intérêt général ne doit-il pas primé sur l'intérêt particulier ?

3 - Au nom de l'égalité et de la fraternité

« Et vous tous, bons citoyens, qui avez fourni ce don patriotique, ce don fraternel, citoyens vraiment dignes de ce nom, recevez mes remerciements au nom de la brave armée que je m'honore de commander. »

(Propos de Custine envers le district de Wissembourg, rapportés par le Journal *Le Mercure national*, Paris, daté du 04/01/1793, N668).



II - Une manifestation de la vertu républicaine

C. La générosité désintéressée ne doit-elle pas remplacer l'égoïsme individuel ?

Paire de boucles de chaussures du XVIIIe siècle (Musée de la Révolution fr., Vizille)



1. Les dons non nominatifs

« Chacun doit être libre en effet de faire ou non ce sacrifice et l'ostentation diminue singulièrement le mérite des bonnes actions. »

(Louis Pillot et Ernest de Neyremand, *Histoire du conseil souverain d'Alsace*, Paris, 1860, p. 103.).

« Deux ouvriers, qui avaient demandé d'être admis à la barre, sont introduits. Ils offrent en leur nom et en celui des ouvriers de la manufacture d'Etienne Wafflard, fondeur de caractères d'imprimerie, un assignat de 50 livres et 14 livres en argent. « Il ne nous reste plus, disent-ils, que nos bras à offrir à la patrie. » (Vifs applaudissements.) / M. le Président leur accorde les honneurs de la séance. Plusieurs membres demandent aux pétitionnaires de dire leurs noms ; ils refusent. (Nouveaux applaudissements.) »

(Séance du 23/04/1792, J. Mavidal et E. Laurent, *Archives parlementaires de 1787 à 1860*, Paris, Paul Dupont, Série 1, tome 42, 1893, p. 320).

II - Une manifestation de la vertu républicaine

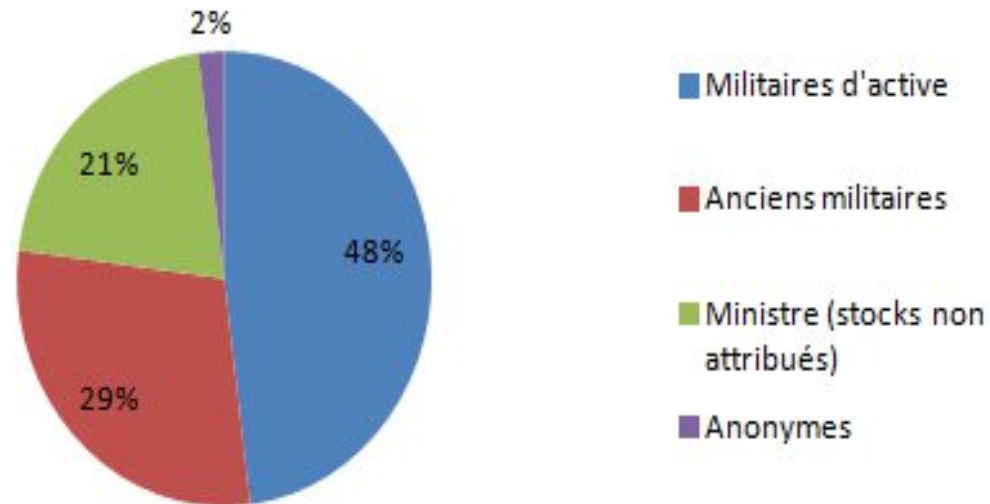
C. La générosité désintéressée ne doit-elle pas remplacer l'égoïsme individuel ?

2. - Les dons anonymes

« Nous regrettons que le peu d'étendue de cette feuille ne nous permette pas de rendre compte des différents dons patriotiques, dont M. de Virieu a lu la liste à l'ouverture de la séance d'hier au soir ; mais nous croyons que ceux de ces généreux citoyens, dont nous ne pouvons rapporter la bienfaisance, ne nous sauront pas mauvais gré de parler exclusivement d'un don patriotique de deux mille livres, fait par un citoyen inconnu qui jouit seulement de 800 livres de rente. »

(journal Assemblée Nationale, séances et suite des nouvelles de Versailles, du 08/12/1789, N44, p. 1).

Origine des dons de la croix de Saint-Louis (août - octobre 1792)



II - Une manifestation de la vertu républicaine

C. La générosité désintéressée ne doit-elle pas remplacer l'égoïsme individuel ?

Estampe du graveur Poisson : "Je renonce à mes titres et je signe Le Pelletier" / "Le Pelletier distribue de l'argent à ses fermiers ruinés..."



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

3. La célébration des martyrs républicains : l'exemple de Le Pelletier de Saint-Fargeau

« Je suis satisfait de verser mon sang pour la patrie, j'espère qu'il servira à consolider la liberté et l'égalité et à faire reconnaître ses ennemis... »

(ses dernières paroles rapportées sur une Estampe « *Le Pelletier de Saint-Fargeau et Marat, martyrs de la Révolution* », conservée aux Archives départementales de l'Yonne, 21 Fi 148).

Conclusion : Lien évident entre dons patriotiques et républicanisme

11 juillet 1793 : David, au nom du comité d'instruction publique, fait un rapport sur la fête de la réunion républicaine qui doit avoir lieu le 10 du mois d'août, dans le champ de Mars, sur l'autel de la patrie. (AP. t. 68. 1894. p. 565 et suivantes). Extrait :

MONUMENTS NATIONAUX ELEVES POUR LA FETE DE LA FRATERNITE (RMN, Paris)



"Arrivés dans le Champ-de-Mars, le Président de la Convention nationale, la Convention nationale, les 86 commissaires [...], les envoyés des assemblées primaires monteront les degrés de l'autel de la patrie. Pendant ce temps, chacun ira attacher son offrande au pourtour de l'autel, les fruits de son travail, les instruments de son métier, ou de son art. C'est ainsi qu'il se trouvera plus magnifiquement paré que par les emblèmes recherchés d'une futile et insignifiante peinture [...]. Cette cérémonie terminée, le peuple se rangera autour de l'autel." (p. 566)

Conclusion : Le bonheur de la vertu



Gouache de Lesueur, RMN, Paris.

« Le bonheur ! Le bonheur ! s'écria-t-on. Mais ce ne fut point le bonheur de Persépolis que nous vous offrîmes, ce bonheur est celui des corrupteurs de l'humanité : nous vous offrîmes le bonheur de Sparte et celui d'Athènes dans leurs beaux jours ; nous vous offrîmes le bonheur de la vertu, celui de l'aisance et de la médiocrité, nous vous offrîmes le bonheur qui naît de la jouissance du nécessaire sans superfluité, nous vous offrîmes pour bonheur, la haine de la tyrannie, la volupté d'une cabane et d'un champ fertile cultivé par vos mains. »

(Extrait du rapport de Saint-Just au Comité de salut public du 23 ventôse an II).